

ARRETE DU 14 JUIN 2010

Selon votre situation familiale et conformément à la loi n°78-7 « informatique et liberté » du 06.01.1978.

**Si les pièces obligatoires demandées ne sont pas fournies, la demande ne pourra être instruite.**

Les documents produits peuvent être des copies des documents originaux.

Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français et pour les revenus, ceux-ci doivent être convertis en euros.

**Identité / Situation familiale**

- Pièce d'identité pour chacune des personnes majeures à loger (CNI, passeport)
- Livret de famille ou acte de naissance pour les enfants mineurs. Le cas échéant, jugement de tutelle ou curatelle.
- En cas de divorce ou de séparation, extrait du jugement de l'ordonnance de non-conciliation.
- En cas de grossesse de plus de 12 semaines, un certificat médical.

**Revenu fiscal de référence.**

- Avis d'imposition ou de non-imposition 2015 sur revenus 2014,
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2014 sur revenus 2013.

**Situation professionnelle / Montant des ressources mensuelles**

- Contrat de travail
- Bulletins de salaire des 3 derniers mois ou attestation de l'employeur
- Pour les non salariés, dernier bilan ou attestation du Comptable de l'entreprise ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration. Si disponible dernier AI reçu pour toutes les personnes vivant dans le logement.
- Notification de pension de retraite ou d'invalidité
- Avis de paiement des ASSÉDICS, bulletin de la Sécurité Sociale, notification de la CAF/MSA.

**Relevé d'Identité Bancaire (RIB IBAN – BIC)**

**Logement actuel**

- Bail et quittances des trois derniers mois ou, à défaut attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour des ses loyers et charges ou tout moyen de preuves des paiements effectués.
- Attestation de la personne qui héberge.
- Attestation de la structure d'hébergement
- Reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation pour les personnes en logement de type camping, hôtel, ou sans abri.

## CAS PARTICULIERS

### ETUDIANTS

- Avis d'attributions des bourses.
- Carte d'étudiant

### Régularité de séjour pour les étrangers hors UE, EEE, Suisse.

- Titre de séjour en cours de validité prévu par l'article du 15 mars 2010 pour toutes les personnes majeurs qui vivront dans le logement.

### Régularité de séjour pour les titulaires d'une protection internationale accordée par l'OFPRA ou la CNDA.

- Récépissé portant la mention du statut accordé par l'OFPRA ou la CNDA ou la décision favorable de ces organismes ou récépissé portant la mention « a demandé la délivrance d'un premier titre de séjour.

### Régularité de séjour pour les étrangers hors UE, EEE, Suisse.

- Liées à la vérification du droit au séjour acquis soit par le travail ou si inactif par la possession de ressources suffisantes et d'une assurance maladie. Titre de séjour pour les Bulgares et Roumains travaillant en France prévu par l'arrêté du 15 mars 2010.

### Cas particuliers

- Français établis à l'étranger rentrés en France en situation d'indigence attestée, attestation de situation d'indigence visée par le MAE.
- Réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, apatrides, pour cette évaluation tout document justifiant de montant de ressources mensuelles à l'exception d'attestation sur l'honneur.